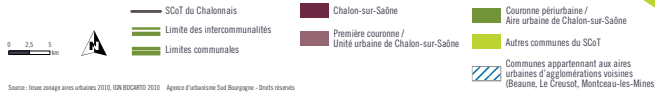
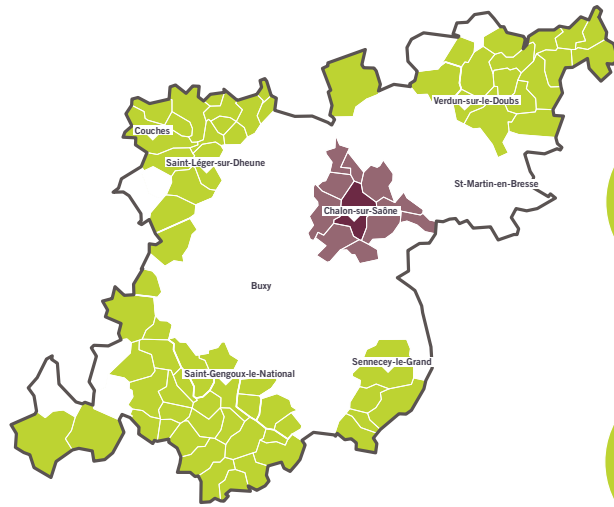
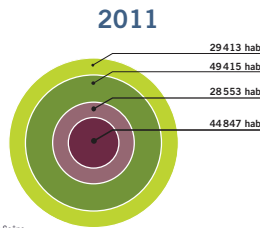
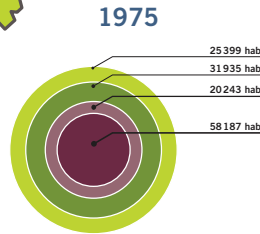


Un cœur urbain qui se dilate

AGGLOMÉRATION, COURONNE PÉRIURBAINE ET COMMUNES RURALES



Source : Insee, images aires urbaines 2010, IGN, BD CARTEO 2010. Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Droits réservés



UN ÉQUILIBRE TERRITORIAL FRAGILISÉ

La dynamique démographique du Chalonnais tend, depuis plusieurs décennies, à une diminution progressive du centre-urbain de l'agglomération, au profit des communes de 1^{re} et 2^e couronne d'agglomération. Ce phénomène d'étalement urbain, qui touche particulièrement les villes moyennes, se confirme sur l'aire urbaine chalonnaise.

Ainsi, la ville de Chalons-sur-Saône a enregistré une diminution de près de 13 000 habitants en 35 ans (1975-2011), tandis que ses périphéries ont connu des dynamiques positives.

Ce constat d'affaiblissement de la centralité au profit de ses communes périphériques se vérifie également pour les polarités secondaires du Chalonnais, qui connaissent des problématiques démographiques et d'étalement urbain sensiblement comparables.

UNE CONSÉQUENCE DIRECTE : DES MOBILITÉS TOUJOURS PLUS MOTORISÉES

EN 2010, L'AUTOMOBILE REPRÉSENTAIT

80% des déplacements domicile-travail sur le territoire du SCOt du Chalonnais, quand la moyenne nationale se situe autour de 70%.

MOBILITÉ DOMICILE > TRAVAIL DE MOINS DE 1 KM

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si l'utilisation de l'automobile prime sur les autres moyens de transports pour les trajets de 5 à 20 km, sa part demeure également majoritaire pour les trajets inférieurs à 1 km !



65%

VOITURE



26%

MARCHE



6%

2 ROUES



3%

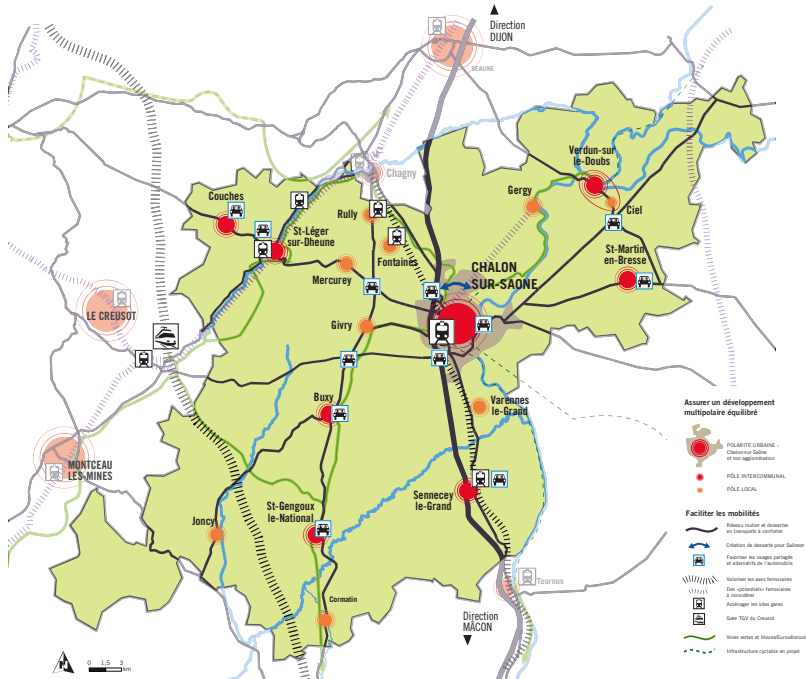
TRANSPORTS EN COMMUN



Projet d'aménagement Développer l'attractivité du Chalonnais

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (« PADD »), constitue la pièce centrale du SCoT. Il a pour but de déterminer, à l'horizon des 15 à 20 prochaines années, l'ambition partagée et les grands principes de développement du territoire.

PRINCIPES DU SCOT Organisation territoriale et mobilités



ANCRRER LE CHALONNAIS AU SEIN DU RÉSEAU RÉGIONAL

Le Chalonnais occupe une position centrale dans le système urbain bourguignon, lequel regroupe les agglomérations de Dijon, Beaune, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Mâcon. Cet ensemble est identifié à l'échelle régionale sous le terme d'« arc urbain ».

Chalon doit rayonner au coeur du réseau d'agglomérations régionales.

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

L'organisation spatiale du développement du territoire (voir l'armature urbaine sur la carte) s'appuie sur une priorisation claire de l'offre d'habitat :

1. Remise sur le marché de logements existants (réhabilitation),
2. Mobilisation des espaces urbanisés existants (densification, rénovation, renouvellement urbain...),
3. Extensions urbaines mesurées.

La maîtrise des consommations foncières, notamment par la réduction des surfaces consommées par rapport à la période précédant l'élaboration du SCoT, constitue un objectif prioritaire.

Le développement résidentiel doit s'inscrire dans un processus durable de moindre consommation d'espaces.

ORGANISER UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE COMMUNE

Le développement économique du territoire constitue un enjeu majeur du projet de SCoT. Dans l'optique d'assurer le maintien et le renouvellement du tissu économique local et de conforter les nouvelles implantations sur le Chalonnais, plusieurs grands principes sont définis :

- Spécialiser les zones d'activités en fonction des secteurs et des complémentarités sur le territoire ;
- Optimiser le foncier existant et l'insertion environnementale des zones d'activités ;
- Maintenir et développer le commerce dans les centralités de l'agglomération et les pôles du territoire.

Le tissu d'activités économiques nécessite une stratégie cohérente à l'échelle du Chalonnais.

